

SIEA DE LA RIVE DROITE DE LA DORE

Arrêté n° 26/2025 portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025 Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux pour l'accès au grade de rédacteur principal de 1ère classe

Le Président du SIEA DE LA RIVE DROITE DE LA DORE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu la délibération du 05/05/2008 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°04/2022 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2022 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme COMBRIAT Isabelle	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à DORAT, le 27/05/2025

Le Président,
Guy PRADELLE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

SIEA DE LA RIVE DROITE DE LA DORE

Arrêté n° 27/2025

portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

pour l'accès au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Président Du SIEA DE LA RIVE DROITE DE LA DORE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération du 05/05/2008 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°04/2022 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2022 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. DASSAUD Kévin	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à DORAT, le 27/05/2025

Le Président,
Guy PRADELLE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :